

# Compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Hervé COLAS, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Nicolas RAYBAUD, Aurélie BETTEMBOURG, Anne-Lise PUGLIESE, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Sylvie TRIPLET, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE.

Excusé : Christophe CHARTIER (pouvoir donné à Nicolas RAYBAUD)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Secrétaire adjoint : Joëlle TABOULOT

En préambule, M. le Maire soumet au vote le principe que le conseil municipal siège à huis clos. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil se réunit pour ordre du jour unique d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune qui participeront à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020.

La séance est ouverte à 00h05.

## 1/ Election des grands électeurs en vue de l'élection sénatoriale du 27/09/2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral en date du 03/07/2020, les conseils municipaux ont l'obligation de se réunir le 10/07/2020 afin de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui participeront à l'élection sénatoriale du 27/09/2020.

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel nominal de chaque membre du conseil municipal, a dénombré 14 membres présents et 01 pouvoir (Christophe CHARTIER donne pouvoir à Nicolas RAYBAUD).

Monsieur le Maire a ensuite constitué le bureau électoral qui comprend les 2 membres les plus âgés et les 2 membres les plus jeunes parmi les conseillers présents. Ainsi, le bureau est composé de Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire et Président du bureau, de Madame Joëlle TABOULOT, Madame Régine BUET, Madame Anne-Lise PUGLIESE et Monsieur Benjamin ANDRE. Le secrétaire est Cyrille DUPUIT.

Monsieur le Maire propose une liste de candidat (liste A) tenant compte de la représentativité de chaque liste issue des élections municipales puis demande si d'autres listes sont proposées. Il n'y a pas d'autre liste déposée, une seule liste (liste A) est donc soumise au vote.

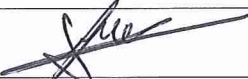




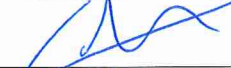
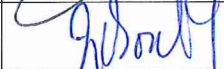



Confrançon, notre village & notre avenir		Un souffle nouveau pour Confrançon
Jean-Paul BUELLET, Titulaire Sylvaine MARTIN, Titulaire	Hervé COLAS, Suppléant Joëlle TABOULOT, Suppléante Martial LOISY, Suppléant	Nicolas Raybaud (titulaire)





Après lecture des différents articles règlementaires, Monsieur le Maire ouvre le scrutin. A l'appel de leur nom, chaque conseiller est amené à déposer son enveloppe dans l'urne. A l'issue du scrutin, Monsieur le Maire le déclare clos et le bureau procède au dépouillement. 15 bulletins sont trouvés dans l'urne. La liste A obtient 15 voix.

Pour la commune de Confrançon, les délégués sont donc :

- Jean-Paul BUELLET, Titulaire
- Sylvaine MARTIN, Titulaire
- Nicolas RAYBAUD, Titulaire
- Hervé COLAS, Suppléant
- Joëlle TABOULOT, Suppléante
- Martial LOISY, Suppléant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
Jean Paul BUELLET		Sylvie TRIPLET	
Sylvaine MARTIN		Cyrille DUPUIT	
Martial LOISY		Anne-Lise PUGLIESE	
Joëlle TABOULOT		Benjamin ANDRE	
Hervé COLAS		Nicolas RAYBAUD	

Régine BUET		Aurélié BETTEMBOURG	
Catherine PITRE		Christophe CHARTIER	
Jean-Luc FROMONT	